

Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

Trente-sixième session
Genève, 25 – 29 juin 2018

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES POUR LES COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES ET LOCALES ACCRÉDITÉES DÉCISIONS PRISES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL CONFORMÉMENT À LA RECOMMANDATION ADOPTÉE PAR LE CONSEIL CONSULTATIF

Note d'information établie par le Directeur général

1. Les modalités de création du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI (ci-après dénommé "Fonds") approuvées par l'Assemblée générale figurent dans l'annexe du document WO/GA/39/11.

L'article 6.i) de la décision est ainsi rédigé :

"Le Conseil consultatif adopte sa recommandation avant la fin de la session du comité en marge de laquelle il se réunit. Cette recommandation indique :

- i) la session suivante du comité et, le cas échéant, la ou les réunions du groupe de travail intersessions visées par l'assistance financière (c'est-à-dire la session suivante du comité),
- ii) les demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient bénéficier d'une assistance pour la session du comité ou la ou les réunions du groupe de travail intersessions considérées et pour lesquels des fonds sont disponibles,
- iii) les demandeurs éventuels qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance, mais pour lesquels les fonds nécessaires ne sont pas disponibles;
- iv) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été rejetée conformément à la procédure décrite à l'article 10,

- v) les demandeurs éventuels dont la demande d'assistance a été reportée à la prochaine session du comité conformément à la procédure décrite à l'article 10.

Le Conseil consultatif transmet sans délai le contenu de sa recommandation au Directeur général de l'OMPI, qui prend une décision conforme à cette recommandation. Celui-ci en informe le comité sans tarder, en tout état de cause avant la fin de sa session en cours, sous couvert d'une note d'information précisant la décision prise à l'égard de chaque demandeur."

2. En conséquence, le Secrétariat souhaite communiquer au comité le rapport et les recommandations adoptés par le Conseil consultatif à l'issue de sa réunion tenue en marge de la trente-sixième session du comité. Ce rapport fait l'objet de l'annexe.

3. Le comité est informé que, conformément à l'article 6.d) de l'annexe du document WO/GA/39/11 approuvée par l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, le Directeur général a pris note du contenu de ce rapport et adopté les décisions recommandées par le Conseil consultatif au paragraphe 4 dudit rapport.

[L'annexe suit]

FONDS DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DE L'OMPI

CONSEIL CONSULTATIF

RAPPORT

1. Le Conseil consultatif du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées, dont les noms des membres, nommés par décision du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé "comité") à sa trente-sixième session, figurent à la fin du présent rapport, a tenu sa vingt-huitième réunion le 27 juin 2018, sous la présidence de M. Faizal Chery SIDHARTA, membre d'office, en marge de la trente-sixième session du comité.
2. Les membres du Conseil consultatif se sont réunis conformément aux articles 7 et 9 de l'annexe du document WO/GA/39/11. Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT SALES, membre nommé du Conseil consultatif, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter sur sa demande d'assistance financière, conformément à l'article 11 de ladite annexe.
3. Conformément à l'article 5.a) de l'annexe du document WO/GA/39/11, le Conseil consultatif a pris note de la situation financière du Fonds décrite dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/36/INF/4 en date du 4 mai 2018, distribuée avant l'ouverture de la trente-sixième session du comité, qui indiquait que le montant disponible au titre du Fonds, déduction faite du montant engagé précédemment, était de 795,15 francs suisses au 27 avril 2018. Le Conseil consultatif a rappelé avec satisfaction la contribution la plus récente adressée au Fonds par le Gouvernement de l'Australie le 28 février 2017. Notant toutefois que le Fonds serait dans l'incapacité de prendre en charge financièrement les candidats recommandés en vue des prochaines sessions du comité s'il ne recevait pas de nouvelles contributions des donateurs, le Conseil consultatif a vivement encouragé les États membres de l'OMPI et autres donateurs potentiels à contribuer davantage au Fonds.
4. Le Conseil consultatif a adopté les recommandations ci-après sur la base de l'examen de la liste des demandeurs figurant dans la note d'information WIPO/GRTKF/IC/36/INF/4, ainsi que du contenu des demandes correspondantes, et conformément à l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11 :

- i) future réunion pour laquelle un appui financier est prévu conformément à l'article 5.e) : trente-septième session du comité;
- ii) demandeurs qui, de l'avis du conseil, devraient en principe bénéficier d'une assistance pour la session du comité, comme indiqué au paragraphe 4.i), sous réserve de la disponibilité de fonds suffisants (par ordre de priorité) :

Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT SALES

M. Hamadi AG MOHAMED ABBA

M. Siddhartha Priya ASHOK

iii) demandeurs dont l'examen de la demande par le Conseil consultatif devrait être reporté à la prochaine session du comité (par ordre alphabétique) :

M. Babagana ABUBAKAR

M. Agoussou Marcellin AIGBE

Mme Edna Maria DA COSTA E SILVA

M. Nelson DE LEÓN KANTULE

M. John Kolol OLE TINGOI

iv) demandeurs dont la demande de participation devrait être rejetée (par ordre alphabétique) :

M. Mohammed Ali AZIZ AL NAEB

M. Ali Naji SHAMS ADDIN

M. Kamal Kumar RAI

Le contenu du présent rapport et les recommandations qu'il contient seront transmis au Directeur général de l'OMPI après son adoption par les membres du Conseil consultatif conformément au dernier alinéa de l'article 6.i) de l'annexe du document WO/GA/39/11.

Fait à Genève, le 27 juin 2018

Liste des membres du Conseil consultatif :

Président : M. Faizal Chery SIDHARTA, conseiller, Mission permanente de l'Indonésie, Genève, vice-président du comité intergouvernemental, membre d'office, [signé]

et, par ordre alphabétique :

Mme Mouna BENDAOUD, ingénieur examinatrice, Office de la propriété industrielle et commerciale du Maroc [signé]

M. Tomás CONDORI, représentant, Conseil indien d'Amérique du Sud (CISA), Genève [signé]

Mme María del Pilar ESCOBAR BAUTISTA, conseillère, Mission permanente du Mexique, Genève [signé]

M. Preston HARDISON, représentant, Fondation Tebtebba – Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation (Philippines) [signé]

Mme Lucia Fernanda INACIO BELFORT SALES, représentante, Instituto Indígena Brasileiro para Propriedade Intelectual (INBRAPI) (Brésil) [signé]

M. Carlo Maria MARENGHI, attaché chargé de la propriété intellectuelle et du commerce, Mission permanente du Saint-Siège, Genève [signé]

Mme Avanti Olenka PERERA, procureure d'État principale, Bureau du procureur général (Colombo) [signé]

M. Gaziz SEITZHANOV, troisième secrétaire, Mission permanente du Kazakhstan, Genève [signé]

[Fin de l'annexe et du document]